

# Le Photovoltaïque

par Antoine Farcot de la société Autan Solaire

## les 9 points à savoir

**1** Vérifiez l'origine des modules : privilégiez des modules européens construits dans la logique du développement durable, soit dans les pays ayant signé le protocole de Kyôto (pays engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre).

**2** Le générateur photovoltaïque a une durée de vie de plus de 20 ans. Durant tout ce temps, il assure la double fonction d'étanchéité de la toiture et de production d'énergie. Choisissez donc la qualité avant le prix et privilégiez un équipement avec avis technique C.S.T.B.

**3** Optez pour la proximité du fournisseur d'équipement. Ce dernier doit sérieusement accompagner l'installateur par des notices techniques détaillées de l'installation et dans le suivi après-vente.

**4** Demandez à votre assureur s'il existe des sinistres connus et référencés sur la structure d'intégration proposée.

**5** Exigez que l'installateur valide sur le devis et la facture son installation par la préconisation d'installation photovoltaïque C15-712 de l'U.T.E. (Union Technique de l'Électricité). Notamment tous les modules doivent être raccordés à la prise de terre du bâtiment.



**6** Vérifiez que l'installateur ramène des éléments de charpente en bois traité s'il a à fixer ses systèmes sur la charpente existante.

**7** Vérifiez la pertinence de la production annuelle annoncée. Les performances moyennes des systèmes intégrés bâtis en Midi-Pyrénées installés dans de bonnes conditions techniques sont comprises entre 1000 et 1100 kWh par an par kiloWatt-crête (kWc\*).

\* Le Watt-crête est la puissance maximale d'un module photovoltaïque dans des conditions normalisées d'ensoleillement et de température.

**8** Renseignez-vous sur la qualité de ventilation de la face arrière des modules. Plus un panneau est chaud moins il est performant.

**9** N'hésitez pas à demander des références, à visiter des installations et à exiger les attestations d'assurances, décennale et responsabilité civile, de l'installateur. Il est recommandé de s'adresser à un installateur QualiPV.

Enfin, n'oublions pas que le photovoltaïque s'inscrit dans la logique du développement durable et de la lutte contre le réchauffement climatique. L'objectif européen en 2020 de 20% d'énergie renouvelable de la consommation totale fixe pour la France un objectif de 23%, sous peine de sanction financière. La Directive Plan Climat Européen porte la priorité sur la réduction des consommations, commençons donc par réduire nos propres dépenses électriques et énergétiques.